

Note

aux

opérateurs

Montreuil, le 1^{er} juillet 2021

Objet : DELTA T - Corrections apportées à l'application et rappels sur les prérequis à l'utilisation de Delta T.

Réf. : NA Comint 1 n°2100048 du 07/04/21 - Vérification des pré-requis à la bascule dans Delta T.

La présente note a pour objet :

- d'informer les opérateurs sur les corrections en cours de déploiement sur l'applicatif de transit Delta T ;
- de rappeler aux représentants en douane enregistrés les prérequis à l'utilisation de Delta T.

1. Les corrections apportées à l'application Delta T

1.1. Les corrections livrées

La mise en production, le 23 juin 2021 de la version 1.3.2 de Delta T permet de corriger deux points :

1. L'émission du message IE018 en dehors des heures d'ouverture du bureau qui est permise pour les opérateurs disposant d'autorisation de destinataire agréé ;
2. L'émission tardive du message IE118 (avis de passage frontière), après le renvoi de l'avis d'arrivée (IE024).

1.2 Les évolutions en cours de livraison

Concernant les apurements manuels, contrairement à NSTI, le message IE045 n'est pas généré. Cette demande de correction a été prise en compte et sa livraison est prévue pour la fin du mois de *juillet*.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui était prévu dans NSTI, l'invalidation de la procédure de recherche, dans Delta T, en cas d'invalidation de la déclaration sera livrée à la *mi-septembre*.

Du fait des prises en compte de ces demandes d'évolution, vous êtes invités à *ne plus rédiger de nouvelles demandes d'assistance OLGA portant sur ces problématiques*.

2. Rappels sur l'utilisation des EORI par des représentants en douane enregistrés (RDE)

Suite à la bascule d'opérateurs et de différents flux pays de NSTI à Delta T ces dernières semaines, les services ont remarqué qu'un certain nombre de RDE utilisent soit un EORI sans PDTI, c'est à dire sans avoir signé une convention d'accès à Delta T, soit l'EORI de leurs clients pour déposer leurs déclarations de transit ou pour notifier à destination celles-ci.

Pour rappel, les RDE titulaires du régime doivent intégrer leur *propre* EORI, avec les prérequis à l'utilisation de Delta T, dans les déclarations et dans les notifications d'arrivée (en destinataire) et non l'EORI de leur client.

Les déclarations de transit déposées avec un EORI inactif ou n'ayant pas les prérequis nécessaires sont bloquées.

Les prérequis nécessaires pour déposer des déclarations de transit ou pour notifier leur arrivée sont rappelés dans la note Comint 1 n°2100048 relative à la Vérification des pré-requis à la bascule dans Delta T. Il s'agit notamment :

1. D'obtenir un numéro EORI ;
2. De signer une convention Delta T pour obtenir un numéro de relation PDTI ;
3. De vérifier que les autorisations d'expéditeur/destinataire agréés et les lieux afférents sont à jour dans SOPRANO.

Toute difficulté d'application au plan réglementaire devra être portée à l'attention de votre Pôle d'Action Économique (PAE).

**Le chef du bureau,
Politique du dédouanement**

signé

Claude LE COZ